

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que MUTANDIS SCA et JAYBO SARL, agissant de concert, ont déposé le 17 décembre 2009 un projet d'offre publique de retrait visant les actions LGMC, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres LGMC.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions LGMC constituant le flottant en bourse, soit 51 871 actions. Le prix proposé dans le cadre de cette offre publique de retrait est de 424 dirhams par action. A l'issue de cette offre, LGMC a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

DO/EM/014/2009

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières